Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260518-BC2026_05_04-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTE

(Délibération prise en délégation de pouvoir)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 16

VOTANTS : 0

L'an deux mille vingt six, le six mai
Les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; Monsieur BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Monsieur RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Madame LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Monsieur PAYEN Henri-Marc, Plourin ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
Madame PAGE Odile, Ploumoguer ; Monsieur BRIEND Patrick, Porspoder

Monsieur MOUNIER Gilles a été élu secrétaire de séance.

BC2026_05_04 : AIDE COMMUNAUTAIRE - TRÉOUERGAT - CRÉATION DE STATIONNEMENTS VÉLOS

Exposé

Depuis 2014, le dispositif d'aide communautaire relatif à la mise en œuvre des cheminements doux encourage les communes à développer les infrastructures dédiées aux modes actifs, notamment par le biais du volet stationnement.

À ce titre, lorsqu'un schéma communal identifie des pôles générateurs de flux, les communes peuvent bénéficier d'une aide communautaire à hauteur de 50 % pour la fourniture et la pose d'équipements. Les dispositifs éligibles concernent les stationnements de type « arceaux vélo », y compris ceux couverts.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260518-BC2026_05_04-DE

La commune de Tréouergat, par délibération de son conseil municipal en date du 17 novembre 2025, a sollicité une subvention communautaire pour la réalisation d'un abri à vélos situé à Ti Bras, destiné à accueillir des stationnements de courte, moyenne et longue durée.

Pour l'année 2026, elle prévoit la construction d'un abri couvert comprenant 6 emplacements. Le coût total de l'opération est estimé à 13 500,00 € HT.

Le montant de l'aide communautaire demandée s'élève à 6 750,00 € HT.

Ne disposant pas, à la date de la demande, d'un schéma communal vélo, la commune s'engage à élaborer ce document structurant au cours du mandat 2026-2032.

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de communes ;
VU la délibération du Conseil Communautaire du 5 mars 2014 approuvant le schéma directeur des cheminements doux ;
VU les délibérations du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019 et du 08 novembre 2023 modifiant le dispositif d'aide communautaire relatifs aux cheminements doux ;
VU la délibération du Conseil Municipal de Tréouergat du 17 novembre 2025 autorisant le Maire à solliciter une aide communautaire pour la création de stationnements vélos ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer les mobilités actives et les infrastructures associées sur le territoire communautaire ;
CONSIDÉRANT que la création d'équipements de stationnement sécurisés et couverts constitue un levier essentiel pour favoriser l'usage du vélo ;
CONSIDÉRANT que le projet présenté par la commune de Tréouergat répond aux objectifs du schéma directeur des cheminements doux ;
CONSIDÉRANT toutefois que la commune ne dispose pas, à ce jour, d'un plan vélo, condition normalement requise par le guide des aides communautaires pour bénéficier du dispositif de soutien à la création de stationnements vélos ;
CONSIDÉRANT néanmoins la pertinence du projet au regard des besoins locaux et de la volonté exprimée par la commune de se doter d'un schéma vélo sur le mandat 2026/2032 ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire est invité à :
- ACCORDER une aide à la commune de Tréouergat dans le cadre du dispositif d'aide communautaire relatif aux cheminements doux ;
- ATTRIBUER une aide communautaire d'un montant de 6 750,00 € HT, correspondant à 50% du coût de l'opération, pour la fourniture et la pose d'un abri vélo de 6 places à Ti Bras ;
- AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260518-BC2026_05_04-DE

auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,

M. TALARMIN André